



**PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°21-2022-085

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2022

Sommaire

CHU Dijon Bourgogne /

21-2022-06-01-00016 - DS 2022 n° 28- décision délégation signature CALARD (2 pages)	Page 3
21-2022-03-01-00018 - DS 2022 n° 29- décision délégation signature MARTEL (2 pages)	Page 6
21-2022-03-01-00019 - DS 2022 n° 31- décision délégation signature PEEREN (2 pages)	Page 9

CHU Dijon Bourgogne / Secrétariat Général

21-2022-09-07-00008 - 62DLGS~DELEGATION SIGNATURE -SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENTS (6 pages)	Page 12
21-2022-09-01-00006 - 63 DS DRH 01 09 2022 (4 pages)	Page 19
21-2022-08-01-00005 - 65 Délégation Signature DSI et DSIT 01 08 22 (3 pages)	Page 24
21-2022-10-01-00001 - 66 DS 01 10 2022 - Astreinte Direction (5 pages)	Page 28
21-2022-03-01-00013 - DS 2022 n° 21 - décision délégation signature TROJAN (2 pages)	Page 34
21-2022-03-01-00014 - DS 2022 n° 22- décision délégation signature AMALRIC (2 pages)	Page 37
21-2022-03-01-00016 - DS 2022 n° 25- décision délégation signature MOULENE (2 pages)	Page 40
21-2022-06-01-00015 - DS 2022 n° 26- décision délégation signature LICANDRO (2 pages)	Page 43
21-2022-03-01-00020 - DS 2022 n° 32- décision délégation signature TAFFUT (2 pages)	Page 46
21-2022-06-01-00017 - DS 2022 n° 33 - décision délégation signature RICHARD (2 pages)	Page 49
21-2022-03-01-00021 - DS 2022 n° 34 - décision délégation signature PAGEAUX (2 pages)	Page 52
21-2022-03-01-00022 - DS 2022 n° 35 - décision délégation signature CAVELIER (2 pages)	Page 55
21-2022-03-01-00023 - DS 2022 n° 36 - décision délégation signature PASCINTO (2 pages)	Page 58
21-2022-03-01-00025 - DS 2022 n° 38 - décision délégation signature RUSCONI (2 pages)	Page 61

Préfecture de la Côte-d'Or /

21-2022-10-06-00003 - arrêté préfectoral n°1170 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du c) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code (3 pages)	Page 64
--	---------

CHU Dijon Bourgogne

21-2022-06-01-00016

DS 2022 n° 28- décision délégation signature
CALARD

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 28 du 01/06/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
Mme Corinne CALARD, Coordinatrice Générale des Soins par intérim,
Direction des Soins et Campus Paramédical**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – Mme Corinne CALARD reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.

Dijon, le 1^{er} juin 2022,

La Directrice Générale,

Signé

Nadiège BAILLE



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Corinne CALARD	Direction des soins et Campus Paramédical	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2022-03-01-00018

DS 2022 n° 29- décision délégation signature
MARTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 29 du 01/03/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
Mme Florence MARTEL, Directrice Adjointe,
Direction de la Qualité, Gestion des Risques et Relation avec les Usagers**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – Mme Florence MARTEL reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.

Dijon, le 1^{er} mars 2022,

La Directrice Générale,



Signé

Nadiège BAILLE

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Florence MARTEL	Direction de la Qualité, Gestion des Risques et Relation avec les Usagers	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2022-03-01-00019

DS 2022 n° 31- décision délégation signature
PEEREN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 31 du 01/03/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
M. Florent PEEREN, Directeur Adjoint,
Direction du Contrôle de Gestion**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – M. Florent PEEREN reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.



Dijon, le 1^{er} mars 2022
La Directrice Générale,

Signé

Nadiège BAILLE

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Florent PEEREN	Direction du Contrôle de Gestion	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-09-07-00008

62DLGS~DELEGATION SIGNATURE -SOINS
PSYCHIATERIQUES SANS CONSENTEMENTS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
PSYCHIATRIE – Soins Psychiatriques sans consentement**

**DS 2022 – n° 62 du 07 septembre 2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la note en date du 07 septembre 2022, relative à la prise de fonction de Monsieur Florent PEEREN en qualité de Directeur du Contrôle de Gestion, de la Contractualisation Interne, de la Facturation et des Recettes du CHU Dijon Bourgogne à compter du 11 juillet 2022.

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Madame **Sophie CARMINATI**, Adjoint des cadres Hospitaliers, pour signer en mes nom et place toutes pièces relatives aux procédures de prise en charge et à la situation des patients en soins psychiatriques sans consentement, que ce soit sur décision du représentant de l'État ou sur décision du directeur de l'établissement,

Et en cas d'empêchement de celle-ci à Madame **Micheline BARREAUX**, Responsable du service clientèle,

- Et en cas d'empêchement de celle-ci à Monsieur **Florent PEEREN**, Directeur en charge du Contrôle de Gestion, de la Contractualisation Interne, de la Facturation et des Recettes

Et, en cas d'empêchement de celui-ci au directeur de garde :

- Madame **Sarah AMALRIC**, Directrice en charge de la transformation et du parcours patient,
- Madame **Anne-Lucie BOULANGER**, Directrice des affaires médicales

- Monsieur **Thierry BOURGET**, Directeur par intérim du Centre Hospitalier de la Haute Côte d'Or, du Centre Hospitalier de SEMUR-EN-AUXOIS et de l'EHPAD de MOUTIERS SAINT JEAN et de l'EHPAD de LAIGNES,
- Monsieur **Kamel BOUYAHIAOUI**, Directeur Adjoint à la Direction des Affaires Economiques et Logistiques,
- Madame **Corinne CALARD**, Coordinatrice Générale par intérim des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico - techniques,
- Monsieur **Florent CAVELIER**, Secrétaire général / Directeur en charge des domaines et des droits des patients,
- Monsieur **Romain FISCHER**, Directeur des ressources humaines,
- Monsieur **Quentin GARNIER**, Directeur adjoint aux ressources humaines,
- Monsieur **Guillaume KOCH**, Directeur par intérim des Hôpitaux du Sud Haut Marnais (Chaumont, Langres et Bourbonne les Bains),
- Madame **Yamina KROUK**, Directrice Coordinatrice Générale des Activités de Formation Initiales et Continues, chargée du Campus Paramédical,
- Madame **Audrey LICANDRO**, Directrice de la Recherche,
- Madame **Florence MARTEL**, Directrice de la Qualité, Gestion des Risques et Relations avec les usagers,
- Madame **Nathalie MOULENE**, Directrice de la communication, de la culture, du mécénat et de l'attractivité,
- Monsieur **Jérémy PAGEAUX**, Directeur du Système d'Information du Territoire (DSIT) et Direction du Système d'Information (DSI) du CHU de Dijon
- Monsieur **Lionel PASCINTO**, Directeur en charge de la stratégie et des coopérations
- Madame **Christine PHILIPPON**, Directrice des Services Techniques,
- Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur de la Filière Gériatrique du CHU Dijon Bourgogne et Directeur des Hôpitaux de Proximité de la direction commune (Auxonne, Is-sur-fille et Mirebeau s/ Bèze)
- Monsieur **Pascal TAFFUT**, Directeur des affaires financières et du contrôle interne
- Madame **Christine TROJAN**, Directrice des Soins,

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace la décision du 01 juin 2022.

Dijon, le 07 septembre 2022

La Directrice générale,

Signé

Nadiège BAILLE



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Mme Sarah AMALRIC	Directrice en charge de la transformation et du parcours patient	Signé
Mme Micheline BARREAUX	Responsable du service clientèle	Signé
Mme Anne-Lucie BOULANGER	Directrice des affaires médicales	Signé
M. Thierry BOURGET	Directeur par intérim du Centre Hospitalier de la Haute Côte d'Or, du Centre Hospitalier de SEMUR-EN-AUXOIS et de l'EHPAD de MOUTIERS SAINT JEAN et de l'EHPAD de LAIGNES	Signé
M. Kamel BOUYAHIAOUI	Directeur Adjoint à la Direction des Affaires Economiques et Logistiques	Signé
Mme Corinne CALARD	Directrice Coordinatrice Générale par intérim des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico – techniques	Signé

Mme Sophie CARMINATI	Adjoint des cadres hospitaliers	Signé
M. Florent CAVELIER	Secrétaire Général / Droits des patients / Domaines	Signé
M. Romain FISCHER	Directeur des ressources humaines	Signé
M. Quentin GARNIER	Directeur adjoint aux ressources humaines	Signé
M. Guillaume KOCH	Directeur par intérim des Hôpitaux du Sud Haut Marnais (Chaumont, Langres et Bourbonne les Bains)	Signé
Mme Yamina KROUK	Directrice Coordinatrice Générale des Activités de Formation Initiales et Continues, chargée du Campus Paramédical	Signé
Mme Audrey LICANDRO	Directrice de la Recherche	Signé

Mme Florence MARTEL	Directrice de la Qualité, Gestion des Risques et Relations avec les usagers	Signé
Mme Nathalie MOULENE	Direction de la communication, de la culture, du mécénat et de l'attractivité	Signé
M. Jérémy PAGEAUX	Directeur du Système d'Information du Territoire (DSIT) et Direction du Système d'Information (DSI)	Signé
M. Lionel PASCINTO	Directeur de la stratégie et des coopérations	Signé
M. Florent PEEREN	Directeur en charge du Contrôle de Gestion, de la Contractualisation Interne, de la Facturation et des Recettes	Signé
Mme Christine PHILIPPON,	Directrice des Services Techniques	Signé
M. Didier RICHARD	Directeur de la Filière Gériatrique du CHU Dijon Bourgogne et Directeur des Hôpitaux de Proximité de la direction commune (Auxonne, Is-sur-tille et Mirebeau s/ Bèze)	Signé

M. Pascal TAFFUT	Directeur des affaires financières et du contrôle interne	Signé
Mme Christine TROJAN	Directrice des Soins	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-09-01-00006

63 DS DRH 01 09 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 –n° 63 du 01 Septembre 2022 du portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique à la suite de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu l'arrêté de nomination de Mme BOULANGER (Arrêté du 08 février 2013),
- Vu l'arrêté de nomination de M. FISCHER (Arrêté du 14 décembre 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de M. GARNIER (Arrêté du 16 avril 2021),

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée aux personnes ci-après désignées pour signer en mes nom et place les pièces suivantes :

- **Documents ayant trait à la gestion et à l'administration du personnel non médical, y compris les décisions disciplinaires :**
 - Monsieur **Romain FISCHER**
 - Monsieur **Quentin GARNIER**

- et en cas d'empêchement de ceux-ci à Madame **Elsa ROULLET**, Monsieur **Christophe LETY**, Madame **Mary LORIOT**, Monsieur **Damien MARQUET**, Mme **Brigitte DE BOULARD**.
- et en cas d'empêchement de ceux-ci à Madame **Anne-Lucie BOULANGER**

- **Engagements et liquidations relatifs aux marchés d'intérim, marchés d'assurance "accident du travail et maladies professionnelles", au contrat de délégation de service public relatif à la structure multi-accueil collectif et marchés de formation pour le personnel non-médical et le personnel médical :**

- Monsieur **Romain FISCHER**
- Monsieur **Quentin GARNIER**

- et en cas d'empêchement de ceux-ci à Madame **Elsa ROULLET**, Monsieur **Christophe LETY**, Madame **Mary LORIOT**, Monsieur **Damien MARQUET**, Mme **Brigitte DE BOULARD**.
- et en cas d'empêchement de ceux-ci à Madame **Anne-Lucie BOULANGER**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace la décision du 07 Mars 2022.

Dijon, le 01 Septembre 2022

La Directrice générale,



Signé

Nadiège BAILLE

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Mme Anne-Lucie BOULANGER	Direction des Affaires Médicales	Signé
Mme Brigitte DE BOULARD	Direction des Ressources Humaines	Signé
M. Romain FISCHER	Direction des Ressources Humaines	Signé
M. Quentin GARNIER	Direction des Ressources Humaines	Signé
Mme Elsa ROULLET	Direction des Ressources Humaines	Signé

Mme Mary LORIOT	Direction des Ressources Humaines	Signé
M. Damien MARQUET	Direction des Ressources Humaines	Signé
M. Christophe LETY	Direction des Ressources Humaines	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-08-01-00005

65 Délégation Signature DSI et DSIT 01 08 22

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction du Système d'Information du Territoire
(DSIT) et Direction du Système d'Information (DSI) du
CHU de Dijon**

**DS 2022 – n° 65 du 01 Août 2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la note d'information relative Direction du Système d'Information du Territoire (DSIT) et Direction du Système d'Information (DSI) du CHU de Dijon en date du 01 Août 2022

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Monsieur **Jérémy PAGEAUX**, Directeur du Système d'Information du Territoire (DSIT) et du Système d'Information (DSI) du CHU de Dijon et en cas d'empêchement de celui-ci à :

- Monsieur **Benoît TURC**
- Monsieur **Franck ILGART**, Maintenance des Conditions Opérationnelles et Projets

pour signer en mes nom et place les engagements de commandes et les liquidations de factures des opérations enregistrées sur les comptes : 602 633 ; 606 235 ; 606 252 ; 613 151 ; 613 251 ; 615 154 ; 615 254 ; 615 2582 ; de 615 1611 à 615 1615 ; de 615 2611 à 615 2615 ; 615 2682 ; 62 610 ; 62 611 ; 62 65 ; de 62 841 à 62 845 ; 203 12 ; 203 13 ; 203 16 ; 203 17 ; 205 11 ;

205 12 ; 213 512 ; 218 3210 ; 218 3212 ; 218 3213 ; 218 3216 ; 218 3217 ; 218 324 ; 218 325, 606 253, 615 618, 20521, 20522, 218326.

donne délégation à Monsieur **Jérémy PAGEAUX**, pour signer en mes nom et place les bordereaux d'élimination des dossiers patients destiné à la Direction des Archives Départementales,

donne délégation à Monsieur **Jérémy PAGEAUX**, pour signer en mes nom et place les formulaires de demande de certificats Serveurs, les certificats de signature électronique et en cas d'empêchement de celui-ci à :

- Monsieur **Benoit TURC**
- Monsieur **Franck ILGART**, Maintenance des Conditions Opérationnelles et Projets

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 - La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 - La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte - d'Or. Elle annule et remplace la décision du 01 avril 2022.

Dijon, le 01 Août 2022,



La Directrice Générale,

Signé

Nadiège BAILLE

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Monsieur Franck ILGART	Direction du Système d'Information du Territoire (DSIT) et Direction du Système d'Information (DSI)	Signé
M. Jérémy PAGEAUX	Direction du Système d'Information du Territoire (DSIT) et Direction du Système d'Information (DSI)	Signé
M. Benoit TURC	Direction du Système d'Information du Territoire (DSIT) et Direction du Système d'Information (DSI)	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-10-01-00001

66 DS 01 10 2022 - Astreinte Direction

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Astreintes des Cadres de Direction**

**DS 2022 – n° 66 du 01 octobre 2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à

- Madame **Sarah AMALRIC**, Directrice en charge de la transformation et du parcours patient,
- Madame **Anne-Lucie BOULANGER**, Directrice des affaires médicales
- Monsieur **Thierry BOURGET**, Directeur par intérim du Centre Hospitalier de la Haute Côte d'Or, du Centre Hospitalier de SEMUR-EN-AUXOIS et de l'EHPAD de MOUTIERS SAINT JEAN et de l'EHPAD de LAIGNES,
- Monsieur **Kamel BOUYAHIAOUI**, Directeur Adjoint à la Direction des Affaires Economiques et Logistiques,
- Madame **Corinne CALARD**, Coordinnatrice Générale par intérim des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico - techniques,
- Monsieur **Florent CAVELIER**, Secrétaire général / Directeur en charge des domaines et des droits des patients,
- Monsieur **Romain FISCHER**, Directeur des ressources humaines,
- Monsieur **Quentin GARNIER**, Directeur adjoint aux ressources humaines,
- Monsieur **Guillaume KOCH**, Directeur par intérim des Hôpitaux du Sud Haut Marnais (Chaumont, Langres et Bourbonne les Bains),
- Madame **Yamina KROUK**, Directrice Coordinnatrice Générale des Activités de Formation Initiales et Continues, chargée du Campus Paramédical,
- Madame **Audrey LICANDRO**, Directrice de la Recherche,
- Madame **Florence MARTEL**, Directrice d la Qualité, Gestion des Risques et Relations avec les usagers,
- Madame **Nathalie MOULENE**, Directrice de la communication, de la culture, du mécénat et de l'attractivité,

- Monsieur **Jérémy PAGEAUX**, Directeur du Système d'Information du Territoire (DSIT) et Direction du Système d'Information (DSI) du CHU de Dijon
- Monsieur **Lionel PASCINTO**, Directeur en charge de la stratégie et des coopérations
- Monsieur **Florent PEEREN**, Directeur en charge du Contrôle de Gestion, de la Contractualisation Interne, de la Facturation et des Recettes
- Madame **Christine PHILIPPON**, Directrice des Services Techniques,
- Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur de la Filière Gériatrique du CHU Dijon Bourgogne et Directeur des Hôpitaux de Proximité de la direction commune (Auxonne, Is-sur-fille et Mirebeau s/ Bèze)
- Monsieur **Pascal TAFFUT**, Directeur des affaires financières et du contrôle interne
- Madame **Christine TROJAN**, Directrice des Soins,

pour signer en mes nom et place, dans le cadre de l'astreinte de Cadre de Direction, toutes pièces administratives relatives à la gestion de l'établissement.

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 - La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 - La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace la décision du 01 juin 2022.

Dijon, le 01 octobre 2022



La Directrice générale,

Signé

Nadiège BAILLE

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Mme Sarah AMALRIC	Directrice en charge de la transformation et du parcours patient	Signé
Mme Anne-Lucie BOULANGER	Directrice des affaires médicales	Signé
M. Thierry BOURGET	Directeur par intérim du Centre Hospitalier de la Haute Côte d'Or, du Centre Hospitalier de SEMUR-EN-AUXOIS et de l'EHPAD de MOUTIERS SAINT JEAN et de l'EHPAD de LAIGNES	Signé
M. Kamel BOUYAHIAOUI	Directeur des affaires économiques et logistiques	Signé
Mme Corinne CALARD	Directrice Coordinatrice Générale par intérim des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico – techniques	Signé
M. Florent CAVELIER	Secrétaire général	Signé
M. Romain FISCHER	Directeur des ressources humaines	Signé
M. Quentin GARNIER	Directeur adjoint aux ressources humaines	Signé

M. Guillaume KOCH	Directeur par intérim des Hôpitaux du Sud Haut Marnais (Chaumont, Langres et Bourbonne les Bains)	Signé
Mme Yamina KROUK	Directrice Coordinatrice Générale des Activités de Formation Initiales et Continues, chargée du Campus Paramédical	Signé
Mme Audrey LICANDRO	Directrice de la Recherche	Signé
Mme Florence MARTEL	Directrice de la Qualité, Gestion des Risques et Relations avec les usagers	Signé
Mme Nathalie MOULENE	Directrice de la communication, de la culture, du mécénat et de l'attractivité	Signé
M. Jérémy PAGEAUX	Directeur du Système d'Information du Territoire (DSIT) et Direction du Système d'Information (DSI)	Signé
M. Lionel PASCINTO	Directeur de la stratégie et des coopérations	Signé
M. Florent PEEREN	Directeur en charge du Contrôle de Gestion, de la Contractualisation Interne, de la Facturation et des Recettes	Signé
Mme Christine PHILIPPON	Directrice des Services Techniques	Signé
M. Didier RICHARD	Directeur de la Filière Gériatrique du CHU Dijon Bourgogne et Directeur des Hôpitaux de Proximité de la direction commune (Auxonne, Is-sur-tille et Mirebeau s/ Bèze)	Signé

M. Pascal TAFFUT	Directeur des affaires financières et du contrôle interne	Signé
Mme Christine TROJAN	Directrice des Soins	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-03-01-00013

DS 2022 n° 21 - décision délégation signature
TROJAN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 21 du 01/03/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
Mme Christine TROJAN, Directrice des Soins,
Direction des Soins**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – Mme Christine TROJAN reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.

Dijon, le 1^{er} mars 2022,

La Directrice Générale,



Signé

Nadiège BAILLE

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Christine TROJAN	Direction des Soins	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-03-01-00014

DS 2022 n° 22- décision délégation signature
AMALRIC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 22 du 01/03/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
Mme Sarah AMALRIC, Directrice Adjointe,
Direction de la Transformation et du Parcours Patient**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – Mme Sarah AMALRIC reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.

Dijon, le 1^{er} mars 2022,

La Directrice Générale,



Signé

Nadiège BAILLE

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Sarah AMALRIC	Direction de la Transformation et du Parcours Patient	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-03-01-00016

DS 2022 n° 25- décision délégation signature
MOULENE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 25 du 01/03/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
Mme Nathalie MOULENE, Directrice Adjointe,
Direction de la Communication, de la Culture, du Mécénat et de l'Attractivité**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – Mme Nathalie MOULENE reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.

Dijon, le 1^{er} mars 2022,

La Directrice Générale,



Signé

Nadiège BAILLE

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Nathalie MOULENE	Direction de la Communication, de la Culture, du Mécénat et de l'Attractivité	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-06-01-00015

DS 2022 n° 26- décision délégation signature
LICANDRO

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 26 du 01/06/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
Mme Audrey LICANDRO, Directrice Adjointe,
Direction de la Recherche**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – Mme Audrey LICANDRO reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.

Dijon, le 1^{er} juin 2022,

La Directrice Générale,



Signé

Nadiège BAILLE

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Audrey LICANDRO	Direction de la Recherche	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-03-01-00020

DS 2022 n° 32- décision délégation signature
TAFFUT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 32 du 01/03/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
M. Pascal TAFFUT, Directeur Adjoint,
Direction des Affaires Financières et du Contrôle interne**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – M. Pascal TAFFUT reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.



Dijon, le 1^{er} mars 2022

La Directrice Générale,

Signé

Nadiège BAILLE

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Pascal TAFFUT	Direction des Affaires Financières et du Contrôle interne	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-06-01-00017

DS 2022 n° 33 - décision délégation signature
RICHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 33 du 01/03/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
M. Didier RICHARD, Directeur Adjoint,
Direction des Recettes et de la Facturation**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – M. Didier RICHARD reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.

Dijon, le 1^{er} mars 2022

La Directrice Générale,



Signé

Nadiège BAILLE

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Didier RICHARD	Direction des Recettes et de la Facturation	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-03-01-00021

DS 2022 n° 34 - décision délégation signature
PAGEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 34 du 01/03/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
M. Jeremy PAGEAUX, Directeur Adjoint,
Direction des Systèmes d'Information**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – M. Jeremy PAGEAUX reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.

Dijon, le 1^{er} mars 2022

La Directrice Générale,

Signé

Nadiège BAILLE



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Jeremy PAGEAUX	Direction des Systèmes d'Information	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-03-01-00022

DS 2022 n° 35 - décision délégation signature
CAVELIER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 35 du 01/03/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
M. Florent CAVELIER, Directeur Adjoint,
Secrétariat Général/Affaires Générales/Droits des Patients**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – M. Florent CAVELIER reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.

Dijon, le 1^{er} mars 2022

La Directrice Générale,

Signé

Nadiège BAILLE



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Florent CAVELIER	Secrétariat Général/Affaires Générales/Droits des Patients	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-03-01-00023

DS 2022 n° 36 - décision délégation signature
PASCINTO

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 36 du 01/03/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
M. Lionel PASCINTO, Directeur Adjoint,
Direction de la Stratégie et des Coopérations**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – M. Lionel PASCINTO reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.

Dijon, le 1^{er} mars 2022

La Directrice Générale,

Signé

Nadiège BAILLE



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Lionel PASCINTO	Direction de la Stratégie et des Coopérations	Signé

CHU Dijon Bourgogne

Secrétariat Général

21-2022-03-01-00025

DS 2022 n° 38 - décision délégation signature
RUSCONI

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines**

**DS 2022 – n° 38 du 01/03/2022 portant
DELEGATION DE SIGNATURE à
M. Cyril RUSCONI, Responsable Sécurité Sûreté,
Direction des Services Techniques**

**Nadiège BAILLE,
Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 18 février 2019 publié au Journal Officiel le 20 février 2019 portant nomination de la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Dijon, à compter du 1^{er} avril 2019,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 – M. Cyril RUSCONI reçoit délégation pour signer en mon nom et place la pièce suivante:

- **Compte rendu de l'entretien professionnel**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or.

Dijon, le 1^{er} mars 2022
La Directrice Générale,

Signé

Nadiège BAILLE



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Cyril RUSCONI	Direction des Services Techniques	Signé

Préfecture de la Côte-d'Or

21-2022-10-06-00003

arrêté préfectoral n°1170 portant
programmation des évaluations de la qualité des
établissements et services sociaux et
médico-sociaux relevant du c) de l'article L. 313-3
du code de l'action sociale et des familles pour
les années 2023 à 2027, conformément aux
articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

Arrêté préfectoral n° 1170

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du c) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

**LE PREFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE,
PREFET DE LA COTE-D'OR,**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles fixe des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au c) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

DDETS - www.cote-dor.gouv.fr

<p>- Pôle Travail et Entreprises - Pôle Emploi et Cohésion Territoriale 21 boulevard Voltaire BP 81110 - 21000 DIJON tel: 03 80 45 75 00</p>	<p>- Pôle Solidarités Cité administrative Dampierre 6 rue Chancelier de l'Hospital BP 15381 - 21053 DIJON CEDEX tel: 03 80 68 30 00</p>
--	---

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 6 octobre 2022

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

SIGNÉ

Frédéric CARRE

DDETS - www.cote-dor.gouv.fr

<p>- Pôle Travail et Entreprises - Pôle Emploi et Cohésion Territoriale 21 boulevard Voltaire BP 81110 - 21000 DIJON tel: 03 80 45 75 00</p>	<p>- Pôle Solidarités Cité administrative Dampierre 6 rue Chancelier de l'Hospital BP 15381 - 21053 DIJON CEDEX tel: 03 80 68 30 00</p>
--	---

Annexe

Relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or

Année de transmission du rapport	Trimestre de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2023	T3 Entre le 01/07/2023 et le 01/09/2023	UDAF 21	21 001 224 1	SERVICE MPJ UDAF 21	21 001 225 8
2023	T3 Entre le 01/07/2023 et le 01/09/2023	VYV3 BOURGOGNE	21 078 126 6	SMJPM Côte-d'Or – VYV3 Bourgogne	21 001 226 6
2023	T4	ADEFO	21 000 052 7	CHRS BLANQUI	21 098 160 1
2023	T4	ADEFO	21 000 052 7	CHRS LE PAS	21 000 616 9
2023	T4	ADEFO	21 000 052 7	ADEFO SADI CARNOT	21 097 007 5
2024	T1	ACODEGE	21 098 407 6	CHRS HERRIOT	21 097 006 7
2024	T1	COALLIA	75 082 584 6	FJT COLUCHE	
2024	T1	COALLIA	75 082 584 6	FJT LA FEUILLEE	
2024	T1	COALLIA	75 082 584 6	FJT LES LAVIERES	
2024	T1	SDAT	21 000 051 9	CHRS DU FOYER MANUTENTION DIJON SDAT (4 sites)	21 098 150 2
2024	T2	CROIX ROUGE FRANCAISE	75 072 133 4	CADA CROIX ROUGE FRANCAISE	21 000 143 4
2024	T2	CROIX ROUGE FRANCAISE	75 072 133 4	CPH DE LA CROIX ROUGE	21 000 144 2
2024	T3	ADOMA	75 080 851 1	CADA CDC HABITAT ADOMA "LES VERRIERS"	21 000 377 8
2024	T4	ACODEGE	21 098 407 6	SAGBF	21 098 130 4
2024	T4	COALLIA	75 082 584 6	CADA DE CHATILLON-SUR-SEINE (5 sites : 1 établissement principal et 4 établissements secondaires)	21 098 477 9
2025	T2	FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	21 000 067 5	FJT RESIDENCE JEUNES PEP 21	21 098 279 9
2025	T3	ALIS - ASSOCIATION LOGEMENT JEUNES	21 000 546 8	ALIS - LOGEMENT JEUNES	21 000 777 9
2026	T2	ASSOCIATION DU RENOUVEAU	21 000 033 7	CHRS DE L'ASSOCIATION DU RENOUVEAU	21 078 113 4
2026	T2	ASSOCIATION DU RENOUVEAU	21 000 033 7	ATELIERS A.V.A DU RENOUVEAU	21 098 501 6
2026	T3	ADOMA	75 080 851 1	CPH ADOMA	21 001 338 9